



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS  
CHAMPIONNAT DU GARD  
U15M

**Saison**  
**2021/2022**

<b>1 – Composition</b> Après brassages :	Championnat 1 (Niveau 1) : Une poule de 6 équipes. Championnat 2 (Niveau 2) : Deux poules de 4 équipes (par secteur) Championnat 3 (Niveau 2) : Une poule de 6 équipes (par secteur)								
<b>2 – Mutualisation possible entre associations</b>	Les CTC et ententes d'équipes sont autorisées								
<b>3 – Type de licences autorisés</b>	<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Règles de participation aux compétitions départementales de jeunes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Nombre de joueurs autorisés :</td><td><b>5 minimum / 10 maximum</b></td></tr><tr><td>Type de licences autorisées :</td><td>1C, 2C, 1CAST, 1CASTCTC, 2CAST, 2CASTCTC, OCT : <b>au total 5 Maximum</b></td></tr><tr><td></td><td>Licence 0C ou 0C AST <b>avec un minimum de 3 0C et un maximum de 7 0C AST</b></td></tr></tbody></table>	Règles de participation aux compétitions départementales de jeunes		Nombre de joueurs autorisés :	<b>5 minimum / 10 maximum</b>	Type de licences autorisées :	1C, 2C, 1CAST, 1CASTCTC, 2CAST, 2CASTCTC, OCT : <b>au total 5 Maximum</b>		Licence 0C ou 0C AST <b>avec un minimum de 3 0C et un maximum de 7 0C AST</b>
Règles de participation aux compétitions départementales de jeunes									
Nombre de joueurs autorisés :	<b>5 minimum / 10 maximum</b>								
Type de licences autorisées :	1C, 2C, 1CAST, 1CASTCTC, 2CAST, 2CASTCTC, OCT : <b>au total 5 Maximum</b>								
	Licence 0C ou 0C AST <b>avec un minimum de 3 0C et un maximum de 7 0C AST</b>								
<b>4 – Qualification</b>	U14M et U15M (années de naissance 2008 et 2007). U12M et U13M possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). <i>Nombre de participations aux rencontres autorisées : Voir article 429 du Règlement Général de la FFBB.</i>								
<b>5 – Horaires des rencontres</b>	Heure officielle des rencontres = <b>SAMEDI à 16h00</b> En cas de rencontres multiples à jouer le même jour, les aménagements nécessaires seront faits par « dérogations ». <b>Dérogations et planifications doivent être faites en laissant groupées les rencontres arbitrées officiellement.</b>								
<b>6 – Ballon</b>	Taille 7								
<b>7 – Ligne à 3 points</b>	6,25 M (LIGNE EN POINTILLE)								
<b>8 – Obligations sportives</b>	R.A.S.								
<b>9 – Temps de jeu</b>	<b>4 périodes de 10 min. décomptées.</b> 2 temps-morts en 1 <sup>ère</sup> mi-temps / 3 temps-morts en 2 <sup>ème</sup> mi-temps / 1 temps-mort par prolongation Mi-temps : 10 min. / Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps								
<b>10 – Prolongations</b>	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation 5 min. autant de fois que nécessaire.								
<b>11 – Logiciel e-marque</b>	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division.								
<b>12 – Encadrement des équipes de « jeunes »</b>	Les dispositions de l'article 85 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur. Soit : Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », composées de licenciés mineurs, lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule, une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. En tout état de cause, la personne encadrante assume toute la responsabilité en cas de désordre ou d'incident de quelque nature que ce soit. Elle pourra toutefois se faire assister d'une autre personne majeure également licenciée.								

<b>13 – Fonds Financier Départemental</b> (ex Caisse de péréquation)	<p>Le championnat « Niveau 1 » sera arbitré officiellement. <b>Se reporter au RSP « FFD » de la saison en cours.</b></p>
<b>13 – Formule du championnat</b>	<p style="text-align: center;"><b>Championnat 1 (Niveau 1)</b></p> <p style="text-align: center;"><u><b>Phase unique.</b></u></p> <p>Rencontres « aller-retour » (10 journées programmées sur la période du 08 janvier au 21 mai 2022).</p> <p style="text-align: center;"><b>Le premier de ce classement sera Champion du Gard U15M.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Championnat 2 (Niveau 2)</b></p> <p style="text-align: center;"><u><b>1ere Phase.</b></u></p> <p>Rencontres « aller-retour » dans chaque poule (6 journées programmées sur la période du 08 janvier au 19 mars 2022).</p> <p style="text-align: center;"><u><b>2eme Phase :Phase de classement.</b></u></p> <p>Premières séries en aller-retour les 02 et 09 avril 2022</p> <p style="text-align: center;">S1 : 1<sup>er</sup>poule A / 2eme poule B S2 : 2eme poule A / 1<sup>er</sup> poule B S3 : 3eme poule A / 4eme poule B S4 : 4eme poule A / 3eme poule B</p> <p>Deuxièmes séries en aller-retour les 14 et 21 mai 2022</p> <p style="text-align: center;">S5: Gagnant S1 / Gagnant S2 (pour les 1ere et 2eme place) S6 : Perdant S1 / Perdant S2 (pour les 3eme et 4eme places) S7 : Gagnant S3 / Gagnant S4 (pour les 5eme et 6eme places) S8 : Perdant S3 / Perdant S4 (pour les 7eme et 8eme places)</p> <p><b>A la fin des matchs « retours »</b> de chaque série, un gagnant doit être désigné. Pour cela, en cas d'égalité parfaite sur les 2 matchs de la série, il convient de jouer autant de prolongations que nécessaire, conformément à l'article 10, pour désigner un gagnant.</p> <p style="text-align: center;"><b>Championnat 3 (Niveau 2)</b></p> <p style="text-align: center;"><u><b>Phase unique.</b></u></p> <p>Rencontres « aller-retour » (10 journées programmées sur la période du 08 janvier au 21 mai 2022).</p> <p style="text-align: center;"><b>L'équipe classée première du championnat 2 et celle classée première du championnat 3 seront championnes du Gard ex-aequo U15M niveau 2.</b></p>
<b>14 – Cas particuliers</b>	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.</p>

**15 – Composition des poules**

<i>Championnat 1</i>	<i>Championnat 2</i>		<i>Championnat 3</i>
	<i>Poule A</i>	<i>Poule B</i>	
ALES	MILHAUD 1	St CHRISTOL	GARONS
BAGNOLS 1	NIMES	St JEAN du Gard	LITTORAL C.
BELLEGARDE	PONT St ESPRIT	St JULIEN Les R.	MILHAUD 2
LES VANS	UZES	TAMARIS 2	VAUNAGE
QUISSAC			VEREGEZE
SUMENE			BAGNOLS 2